Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 10 octobre 2017
Greffe_0135 Communications éditées_nye

Résultat du sondage pour l'accueil parascolaire et la journée continue de l'écolier

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Recherchant la solution la plus adaptée aux besoins des familles du Pays-d'Enhaut, les associations intercommunales en charge des écoles et de l'accueil de jour des enfants ont effectué un sondage auprès de l'ensemble des parents au printemps passé.

Les associations ont tenu à remercier toutes les personnes qui ont répondu à cette enquête, leur permettant ainsi d'obtenir des informations très importantes pour la mise en place de ce projet.

Le dépouillement de ce questionnaire a permis de mettre en évidence les besoins d'une majorité de parents. Cependant, le nombre et le contenu de certains commentaires reçus ont rendu attentives les autorités sur le côté parfois émotionnel que suscite la mise en application de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des écoliers.

Dans les grandes lignes, les personnes sondées désirent, à plus de 60%, un statu quo pour le temps de pause à midi, quitte à faire de longs trajets en transports scolaires pour pouvoir manger à la maison. Les besoins en cantines scolaires sont de l'ordre d'une trentaine de places à Rougemont, une vingtaine à Rossinière et environ nonante places entre Château-d'Oex et Les Moulins. Le plus surprenant est qu'il n'y a que 2% des parents qui ont demandé un accueil le matin et 10% pour l'après-midi.

Les conséquences financières de cette double obligation (transport et accueil) ne sont pas encore connues, mais elles risquent bien de peser lourd sur les budgets des trois communes.

Fort de ce résultat, les autorités, assistées de professionnel-le-s de la branche, vont tout mettre en œuvre pour organiser un accueil parascolaire conforme aux exigences légales, tout en respectant autant que possible les souhaits et les besoins des familles du Pays-d'Enhaut, ceci afin que tous les parents qui souhaitent poursuivre une activité professionnelle après la naissance de leur enfant, puissent le faire dans des conditions sécuritaires.

La municipalité,
l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE),
l'Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE).